

Réunion du 3 décembre 2018

Objet : **déploiement commune Feuguerolles**

Rapporteur : Frédéric Duché, Président

Le programme d'aménagement du territoire en Très Haut Débit sur le territoire de la communauté de communes du Pays du Neubourg excluait la commune de Feuguerolles. En effet, le coût du déploiement élevé et les débits ADSL théoriques annoncés entre 3 et 30Mbit/s ont motivé ENN d'inclure cette commune en 2^{ème} phase (2021-2025).

Suite à la volonté exprimée par l'ensemble des communes du territoire du Pays du Neubourg d'être solidaires et de considérer comme incontournables la prise en compte de l'ensemble du territoire communautaire, Eure Normandie Numérique a accepté d'équiper la commune sur la première phase moyennant un coût supplémentaire.

Considérant qu'il s'agit d'un raccourcissement dans les délais d'équipement de cette commune qui aurait été, à terme, équipée avec un financement venant des recettes produites par les opérateurs, la communauté de communes est prête à faire l'avance de trésorerie nécessaire à cette prise en compte sur la première phase.

Le Pays du Neubourg mandatera au profit d'Eure Normandie Numérique la somme de 230 000euros (coût maximum estimé pour le déploiement de Feuguerolles) d'ici la fin 2018.

ENN remboursera la communauté de communes avec les recettes du réseau à compter de 2020 selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 2020 : 57 500 €
- 2021 : 57 500 €
- 2022 : 57 500 €
- 2023 : 57 500 €

Il est donc proposé au comité syndical d'approuver la délibération suivante :

Délibération n°2018-030

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Eure Normandie Numérique

Réunion du 3 décembre 2018

Objet : **déploiement commune Feuguerolles**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Vu la délibération 2016-018 du 27 juin 2018 quant à la signature des conventions de financement avec les EPCI euroises ;

Le Comité syndical, réuni en séance publique le 3 décembre 2018 à l'Hôtel du Département à EVREUX,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif à l'annexe de la convention avec le Pays du Neubourg pour le déploiement de la commune de Feuguerolles ;
- D'autoriser le Président à signer l'annexe de la convention.

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 23
- Collège Conseil Départemental : 21
- Collège Conseil Régional : 0

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Evreux, le 3 décembre 2018

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric DUCHÉ

